

**Sujet :** [INTERNET] observations enquete long buisson3 a l'attention de M. LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Date :** Fri, 16 Oct 2020 15:02:34 +0200 (CEST)

**De :**

**Pour :** pref-projet-longbuisson <pref-projet-longbuisson@eure.gouv.fr>

**A l'attention de Monsieur Le Commissaire enquêteur**

**observations complémentaires sur le projet de ZAC long buisson 3**

1- la création de la ZAC et le chpax de l'aménageur ont été entérinés par un vote du conseil communautaire de l'EPN le 15/10/2020, alors même que l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale n'était pas close... ( clôture le 16/10)

Cela illustre le peu de cas que fait l'EPN des procédures de consultation démocratiques.. l'EPN n'attache aucune importance aux remarques ou réserves faites dans le cadre de l'enquête publique....

Dans ces conditions à quoi bon cette enquête publique? Il n'y aura aucune étude ni débat sur les observations formulées...

Le vote précipité de l'EPN sans même attendre les conclusions de l'enquête ,ni le rapport de synthèse du Commissaire enquêteur, n'est -il pas entâché d'irrégularité?

2-le projet de création de ZC du longbuisson III est en contradiction totale avec les engagements contenus dans le SCOT du 03/07/2019 approuvé le 23/01/2020:

En effet le SCOT en page 53 préconise

*-d'assurer une gestion raisonnée et économe du foncier d'activité, et de contribuer à limiter la consommation d'espace...*

*-d'engager prioritairement une politique volontariste de densification des sites d'activité, de reconquête des friches et de garantir une meilleure régulation de l'offre dans le temps...*

*- de densifier en priorité les sites économiques existants...*

*- de reconquérir les friches*

**- (après recensement exhaustif des friches disponibles) "l'investissement dans ces friches devra être privilégié avant toute nouvelle ouverture à l'urbanisation"**

*Or l'EPN a écarté d'emblée toute démarche de valorisation de ces nombreuses friches existantes, sans aucune étude sérieuse au simple motif que leur surface n'était pas suffisante( or il a été identifié des friches de grande surface) ou qu'il fallait les réhabiliter( dépollution)... Ce qui paraît évident et nécessaire....*

*l'EPN au mépris de ses propres engagements, prévoit donc allègrement de créer d'autres zones d'activité qui deviendront à leur tour des friches industrielles, tout en ne faisant rien sur les friches actuelles déjà bien trop nombreuses.*

*Force est de constater le peu de sérieux de ce projet qui non seulement allègue sans aucune justification la création bien hypothétique de milliers d'emplois mais révèle une absence totale de politique sérieuse de gestion des terrains d'activité abandonnés.*

**- l'EPN prétend créer 2000 emplois sur la nouvelle zone?**

*d'où sortent ces chiffres? DE NULLE PART... on cherchera en vain dans les documents ou les débats la moindre explication...*

*En revanche force est de constater que le nombre d'emplois créés ces dernières années dans les ZAC long buisson I et II est plutôt modeste... au regard des surfaces utilisées? Car il s'agit essentiellement d'activités de dépôt, de logistique...*

*A titre d'exemple dans la dernière vente d'un terrain de 5600M2 à la société LA foncière de l'OUEST pour créer une activité de location d'espaces de stockage, ( cf ordre du jour conseil communautaire du 13/10/2020) dont se félicite l'EPN, ne semble créer qu'un seul emploi!!*

*Pour l'ensemble de ces motifs, la création de la ZAC LONG BUISSON 3 n'est pas justifiée ET ne répond pas aux exigences environnementales que l'EPN lui-même s'est engagé à respecter.*



